

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026**

L'An Deux Mille Vingt Six, le 22 avril 2026 à 18h30, le Comité Syndical du SIRCO, légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean de Braye (45800), sous la Présidence de Monsieur Thierry BEAUSOLEIL.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 18

Présents : 16

Représentés : 1

Nombre de votants : 17

Votes « Pour » : 17

Votes « Contre » : 0

Abstention : 0

**Présents** : Mme Florence BAROTH, Mme Célia BERGER, Mme Cathy MONTASSIER, M. Patrice ARGENTI, M. Cédric GOURIN, Mme Martine BERANGER, Mme Nathalie HAMEAU, Mme Anne LE BIHAN, M. Guy PIVAIN, M. Fabien RIVIERE DA SILVA, Mme Catherine PITOU, M. Hakim AZZOUZ, M. Thierry BEAUSOLEIL, M. Quentin JAHIER, M. Cédric QUATORZE, M. Jocelyn LANGER, M. Philippe RINGUET, Formant la majorité des membres en exercice

**Absente excusée et représentée** :

Mme Leïla PAROU

**Pouvoir** :

Mme Leïla PAROU a donné pouvoir à M. Guy PIVAIN

**Secrétaire de séance** : M. Quentin JAHIER

**N°2026/04-22-13 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES**

**AVEC LA VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE**

Monsieur le Président(e) expose :

La convention présentée a pour but de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de certains services de la ville de Saint-Jean de Braye au profit du SIRCO dont elle est l'une des communes membres

Le SIRCO, possède une autonomie d'exploitation, toutefois elle a besoin d'un appui administratif et technique de la part des communes membres.

Depuis sa création, Saint-Jean de la Ruelle et Saint-Jean de Braye mettent à disposition des moyens qui font l'objet de conventions : les communes apportent leur expertise sur certaines missions.

**Domaines de mise à disposition** :

La commune de Saint-Jean de Braye apporte un appui :

- dans le domaine juridique (suivi des contentieux, gestion des risques assurantiels et tout dossier juridique),
- dans le domaine des marchés publics, (rédaction, passation, notation, organisation des CAO).
- dans le domaine technique (appui, conseil, expertise pour des travaux d'aménagement de grande ampleur).
- dans le domaine de la reprographie, (copies, reliures), et la communication (rédaction de communiqués de presse)

La commune de Saint-Jean de la ruelle se charge quant à elle des ressources humaines.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

Modalités financières :

Les modalités financières sont évaluées en fonction du temps de travail passé par les services sur ses missions, ainsi :

Le temps de travail estimé pour :

La direction de la vie institutionnelle et citoyenne (assemblée et assurances) est de l'ordre de 5%.

La commande publique est de l'ordre de 9%.

Ainsi 5% et 9% de la masse salariale constatée au compte administratif de l'année N sera refacturé au Sirco.

Concernant le Pôle Développement du Territoire et Patrimoine – P.D.T.P., la facturation se fera au coût horaire constaté (64€ HT).

Les services de la reprographie et de la communication seront facturés en fonction des prestations réalisées.

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Le comité syndical,

**DECIDE** d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** de Monsieur le Président, à signer ladite convention.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le 22 avril 2026, à Saint-Jean de Braye.

Pour ampliation certifiée conforme

Le Président du SIRCO,

M. Thierry BEAUSOLEIL



Le secrétaire de séance,

M. Quentin JAHIER

